

Janvier 2020

Dunières *infos*

numéro

61



Meilleurs
Voeux



Madame, Monsieur,

Faire le bilan de l'année écoulée c'est aussi marquer une « pause » pour soutenir les personnes affectées par la maladie ou le deuil, les personnes vulnérables quelquefois isolées.

Se projeter sur l'avenir, c'est poser un sourire sur les nouveaux nés de l'année auxquels je souhaite la bienvenue en adressant toutes

mes félicitations à leurs parents. Je souhaite également la bienvenue à tous les nouveaux habitants de Dunières.

J'adresse tous mes encouragements aux nouvelles entreprises, commerces, artisans, auto entrepreneurs...

Etat Civil 2019 :

- 25 naissances à l'extérieur (parents domiciliés à Dunières)
- 13 actes de reconnaissance avant naissance
- 8 mariages
- 5 pacs
- 35 décès (22 à Dunières et 13 hors commune domiciliés à Dunières)

TRAVAUX 2019

Les principaux dossiers réalisés de l'année 2019 sont :

- **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)** : La révision complète du P.L.U. est commencée. Nous en sommes à l'état de la validation du PADD. Des réunions avec les Agriculteurs et les Forestiers se sont déroulées dans les salles annexes. Des plans d'avancement du P.L.U. sont affichés en mairie.
- **Reconstruction Ecole Jacques Prévert** : Jusqu'à ce jour, les travaux avancent bien. La météo nous est propice. Si aucun problème ne survient, elle sera terminée pour la rentrée 2020.
- **Le Cimetière** : Les réseaux d'eaux pluviales, les robinets d'arrivée d'eau pour arrosage des plantes, les allées en pente, sont terminés. Une petite plateforme est réalisée à l'entrée du cimetière pour un accès aux personnes à mobilité réduite. Un QR CODE est affiché permettant à toute personne d'accéder au logiciel de gestion des emplacements du cimetière. Nous avons reçu les devis pour la rénovation des portails et la solution des réfections des allées horizontales sera mise en place.
- **Aménagement à l'entrée du Cinéma** : L'étude de cet aménagement est terminée. Le parvis devrait être refait et un trottoir permettra de lier le cinéma à l'école Jacques Prévert.
- **Aire de Camping-car** : Ce projet est réalisé par la C.C.P.M. vers la crèche. Trois places sont disponibles pour recevoir des camping-cars.
- **Réservoir de Rochefoy** : La réfection de l'intérieur du réservoir de Rochefoy est reportée au premier trimestre 2020. Des tests d'arrachement sur les parois étaient nécessaires, d'où ce léger retard.
- **Assainissement et voirie** : Le séparatif rue du château est terminé. Ainsi tout le secteur est aux normes.

- **Fibre optique** : Cinq armoires pour la Fibre Optique sont installées au sein de notre commune. Des poteaux sont en cours d'installation. Elle devrait être commercialisée en 2021.

- **Le Crouzet** : Cet important projet, annoncé dans la revue municipale précédente, va pouvoir commencer. Je peux remercier très sincèrement les membres de la famille Bouchet qui ont accepté de nous céder du terrain. La réalisation de ce projet débutera après la signature prochaine pour le foncier.

- **La Maison de Santé** : Les entreprises sont choisies et les travaux ont commencé après résolution d'un litige sur le site. Aucune remise en question de la réalisation de cette maison de santé n'est envisagée.

Ce projet est sous l'entière responsabilité de la CCPM sur l'espace réservé à sa construction.

- **Zone de loisirs du Solier** : Le cahier des charges et la consultation sont lancés, en collaboration avec le CAEU43. Un choix de l'architecte paysagiste et d'urbanisme aurait pu nous permettre d'avancer sur ce projet.

Malheureusement, celui-ci est arrêté suite à une erreur de procédure. Il est important d'aménager cet espace de loisirs pour nos jeunes et autres personnes souhaitant un cadre agréable le long de la Dunière.

- **Travaux du Département** : D'importants travaux sont réalisés par le Département en direction de Saint-Just-Malmont. Quelques ralentissements de circulation sont à prévoir. Je vous remercie de votre compréhension pour les gênes occasionnées. Nous aurons très prochainement une très belle départementale qui devrait augmenter la sécurité et faciliter la circulation des véhicules.

- **Terrain de pétanque** : Un nouveau terrain de pétanque est réalisé à côté du boulodrome. Nous avons récupéré 1000 m². J'adresse mes sincères remerciements aux deux familles qui nous ont cédé cette surface. L'éclairage de cette zone sera revu et planifié sur 2020.

- **Boulodrome** : L'éclairage a été refait, et la cloison centrale a été changée par les services techniques afin d'éviter des blessures lors des démontage et remontage.

- **Course de côte** : nous souhaitons remercier vivement toutes les associations qui ont participé à la vie de Dunières. Les 50 ans de la Course de côte sur le nouvel enrobé réalisé par le Département que nous remercions vivement. La météo était avec nous et ce fut une réussite totale.

- **Marianne d'or** : Une présentation de nos réalisations présentes et futures a été fournie pour une inscription à un concours national de la Marianne d'Or, exclusivement réservé aux maires de France.

- **Revitalisation Centre Bourg** : Merci aux personnes qui ont accepté de nous aider sur ce projet très important et intéressant pour exprimer leurs idées. La construction du projet se fait ensemble et n'est pas imposée uniquement par des élus.

- **Etude Enfance et Jeunesse** : Une étude a été lancée par la C.C.P.M. pour une prise de compétences validée courant 2020.

- **Un cheminement piéton** est réalisé le long de la passerelle dans le quartier de Delà l'eau.

• **Une réfection des escaliers** derrière l'église sera réalisée d'ici fin février 2020.

• **Le numérique** : La mairie a poursuivi durant cette mandature un effort conséquent, financièrement et techniquement, autour de la rénovation des matériels et logiciels informatiques. Un écran tactile sera installé devant la mairie. Le numérique va amener de grands changements dans les postes de travail et au niveau de la population. La prise en compte du numérique est un enjeu important.

• **Mise en domaine public du réseau d'eau potable** passant dans le privé au Compty. Notre politique a été de rendre publics les réseaux dont la commune est propriétaire à chaque fois que cela était possible.

Pour information, nous investissons beaucoup pour l'eau et l'assainissement. Ces investissements nous ont permis d'obtenir notre objectif, à savoir un rendement supérieur à 75 %, seuil important pour l'obtention de subventions et éviter de faire payer les fuites aux Duniérois.

Rien ne pourrait se faire sans argent et sans les hommes...

• Côté FINANCE, je remercie :

- La CCPM qui aide les communes à hauteur de 50 % sur les budgets voirie, bâtiment, matériel, et soutien aux écoles, crèches...
- Le Département, la Région et l'Etat pour leurs subventions, aides et réalisations.

• Remerciements :

J'adresse tous mes remerciements, et félicite :

- Les personnes des services techniques et administratifs qui font leur possible pour vous aider.
- Les conseillères et conseillers municipaux qui ont su travailler positivement sur tous les projets de la commune.
- Les gendarmes et les pompiers qui ont toujours été à nos côtés.
- Les associations et tous les bénévoles.
- Les PME PMI, entreprises et artisans.
- Les agriculteurs et forestiers à savoir que la mairie est loin d'être maître en la matière.
- Les directrices et directeurs des écoles ainsi que les professeurs.
- Les responsables des services de l'état et leurs collaborateurs.
- Les responsables du conseil départemental et leurs équipes.
- Nos sénateurs et notre députée.

Conclusion :

Comme précisé en 2014, nous avons annoncé que nous n'étions pas une liste d'opposition et avons continué les projets décrits dans le budget de M. André Chomienne (maison de santé sur le site choisi à l'époque, mise aux normes des toilettes du boulodrome qui sont devenues publiques...). Nous avons réalisé des travaux à notre façon en investissant beaucoup, sans augmenter les impôts (promesse faite en 2014). J'espère que les projets engagés se termineront de la même façon par l'équipe future.

Les investissements importants réalisés pendant le mandat n'ont pas augmenté l'endettement de la commune. Nous avons profité de taux bancaires très intéressants (0,76 %).

C'est avec beaucoup d'émotion que j'arrête cette fonction de maire, intéressante mais très prenante. Il faut être disponible 24h sur 24. Il est regrettable de remarquer que la société change et que les personnes respectent de moins en moins leurs élus, les gendarmes et les pompiers.

Je vous remercie de votre confiance en espérant ne pas l'avoir trahie.

Principaux regrets au nombre de 3 :

- Ne pas terminer le projet de revitalisation du Centre Bourg avec les administrés.
- Ne pas terminer la mise en place du numérique. C'était mon métier. Ce projet nécessite une expérience importante dans l'aide aux changements et l'un des objectifs est de ne pas dire oui à des sociétés de conseil qui vont profiter de la situation.
- Ne pas avoir pu réfléchir en équipe au sein de la CCPM sur la notion de Commune Nouvelle.

Mes vœux :

Un idéal pour nos jeunes :

Vivons dans le respect, la sérénité et la tolérance au sein de notre ville.

Pour les élus, sachez travailler dans l'écoute, l'entente des nouvelles idées en retirant la phrase « on a toujours fait comme ça ».

La société change... Acceptez d'évoluer...

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé, joie, bonheur et réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Robert OUDIN

Naissances

Théo PERRIN

Le 1^{er} juillet 2019
13 rue du 8 Mai 1945
Fils de **Jean-Baptiste PERRIN**
Et de **Myriam DURIEUX**

Mihriban KARA

Le 5 juillet 2019
7 rue des Pinacelles
Fille de **Ramazan KARA**
Et de **Elif YÜCEER**

Issam NAASSE

Le 12 juillet 2019
14 rue du 8 Mai
Fils de **Fethi NAASSE**
Et de **Marine BURIANE**

Paco FAUGIER

Le 15 juillet 2019
3 rue Neuve
Fils de **Kevin FAUGIER**
Et de **Faustine PAUCHON**

Jade PÉREZ

Le 24 juillet 2019
13 lotissement Le Château
Fille de **Gauthier PÉREZ**
Et de **Nelly BEAULAIGUE**

Coline PÉREZ

Le 24 juillet 2019
13 lotissement Le Château
Fille de **Gauthier PÉREZ**
Et de **Nelly BEAULAIGUE**

Liana RECHATIN

Le 23 juillet 2019
18 rue du 8 Mai
Fille de **Léo RECHATIN**
Et de **Cécile CROS**

Albane MALLET

Le 28 juillet 2019
7 bis allée du Solier
Fille de **Ambroise MALLET**
Et de **Aurélié SAGNOL**

Hayat TUGLU

Le 31 juillet 2019
10 rue du Onze Novembre
Fille de **Ahmet TUGLU**
Et de **Emel CINAR**

Amy-Lou WETZEL

Le 26 août 2019
Lieudit Les Razes
Fille de **Olivier WETZEL**
Et de **Jessica JACOT**

Louis BOIS

Le 2 octobre 2019
9 lotissement Les Chanterelles
Fils de **Loïc BOIS**
Et de **Vanessa FAYARD**

Abby ROBIN DOYEN

Le 28 octobre 2019
3 Le Bel Horizon – Berc
Fille de **Benoît ROBIN**
Et de **Anaïs DOYEN**

Alessio BARDOT

Le 30 novembre 2019
1 rue Traversière
Fils de **Kévin BARDOT**
Et de **Elodie JOUBERT**

Malo POLLET

Le 31 décembre 2019
10 rue du Onze Novembre
Fils de **Jordan POLLET**
Et de **Emilie GOUDARD**

Mariages

Jonathan GOUTTE

Fanny CHAUDIER
Le 6 juillet 2019

Marc JULLIEN

Marielle ALQUIER
Le 18 juillet 2019

Etienne AZAMBRE

Margot MANOHA
Le 27 juillet 2019

Abdullah KIZILKILIC

Kader DINCER
Le 2 novembre 2019

Décès

Marie Denise FABRE

Veuve de Jean Baptiste DREVET
Le 11 juillet 2019 – 91 ans

Joseph DÉRAIL

Epoux de
Marie Thérèse MONTÉLIMARD
Le 23 août 2019 – 88 ans

Joseph BÉAL

Le 8 septembre 2019 – 81 ans

Michèle BOUILHOL née RIGAUD

Le 12 septembre 2019 – 79 ans

Rosa PEYROT

Veuve de Jean MANET
Le 14 septembre 2019 – 92 ans

Lucie GUILHOT

Epouse de René CHARRIER
Le 25 octobre 2019 – 80 ans

Marc POULY

Epoux de Jeanne-Marie DIGONNET
Le 6 novembre 2019 – 69 ans

Marcel TOURON

Le 7 novembre 2019 – 93 ans

Gabriel MONTELLIMARD

Epoux de Germaine DEMAIL
Le 10 décembre 2019 – 88 ans

Joseph RULLIÈRE

Epoux de Simone MASCLÉ
Le 12 décembre 2019 – 76 ans

Maurice LOMBARD

Epoux de Marcelle DEMAIL
Le 19 décembre 2019 – 81 ans

Jean Régis « Paul » CELLE

Veuve de
Régine « Adrienne » DREVET
Le 28 décembre 2019 – 96 ans

DÉPART EN RETRAITE ET REMISE DE MÉDAILLE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE

Dernièrement, en mairie, a été fêté le départ en retraite de Jean-Luc GRAIL. Il est rentré à la mairie de Dunières en 2001 pour effectuer tous travaux de terrassement, déneigement etc...

Suite à des problèmes de dos, il a ensuite été affecté à des petits travaux communaux (pose de panneaux, réparations diverses, propreté de la ville etc...). C'est un ancien pompier volontaire.

Puis a eu lieu la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à titre de récompense pour vingt années au service des collectivités locales, à Jean Luc CHARREL qui est depuis 2018 technicien territorial. Au début, il était affecté aux espaces verts dont il se détachera pour devenir responsable du stade et interlocuteur privilégié du FCD.

Il s'occupe également de l'entretien des bâtiments communaux et maîtrise parfaitement le fonctionnement des chaufferies et de la piscine intercommunale. Il fait aussi le déneigement, et est actuellement, pompier volontaire à Dunières.



TRAVAUX DU DEUXIÈME SEMESTRE 2019

- Réalisation de la dernière tranche de goudronnage de la rue du Château
- Goudronnage des allées du cimetière
- Création d'un perron pour la petite porte du cimetière, réalisé par les services techniques de la mairie
- Construction de l'école Jacques Prévert
- Début des travaux de la maison de la santé par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon
- Réalisation d'un terrain de pétanque pour le club local, et d'un mur de 70 mètres de long en interne par les services techniques.
- Réalisation de l'Aire de camping car par la Communauté de commune



PLAN LOCAL D'URBANISME DE DUNIÈRES

Économie de l'espace, densification de l'urbanisation, préservation des espaces naturels et agricoles... les nouveaux maux/mots de l'urbanisme.

Par délibération en date du 14 Juin 2019, la commune a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme pour répondre aux exigences des nouvelles dispositions réglementaires et législatives qui n'ont cessé d'évoluer et de contraindre les collectivités territoriales dans l'écriture de leur document d'urbanisme.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme s'effectue aujourd'hui dans un cadre réglementaire de plus en plus strict, contraignant et ayant connu de multiples réformes. Les évolutions sociétales du XX^e siècle ont impulsé le développement d'un étalement continu de l'urbanisation et dont les conséquences néfastes sur l'environnement sont aujourd'hui reconnues. Ainsi, depuis près de 20 ans, le contexte législatif n'a cessé de se renforcer dans le but de garantir une gestion économe et équilibrée des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En 2000 déjà, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU), conférait aux documents de planification la mission d'assurer l'équilibre entre « un développement urbain maîtrisé » et la « préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ». Elle posait par ailleurs le principe d'une « utilisation économe des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux ». En 2010, le mouvement s'est accéléré avec les lois Grenelle qui imposent aux collectivités d'analyser leur consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et à fixer des objectifs chiffrés pour maîtriser cette consommation : aujourd'hui il est demandé aux collectivités de consommer moins de terres agricoles et naturelles dans leurs Plans Locaux d'Urbanisme qu'au cours des 10 dernières années. Plus, récemment, en 2014, la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Renouvé (loi ALUR), marque une nouvelle étape en vue de réduire le « grignotage des terres agricoles et naturels » : les communes doivent analyser la capacité de densification et de mutation (espaces vacants, friches industrielles ...) de leur tissu bâti. Ainsi, le développement urbain futur des communes doit aujourd'hui s'appuyer en priorité sur les « creux » que l'on retrouve au sein du tissu bâti et sur les éventuels espaces vacants ou potentiellement mutables. Ce n'est que dans un second temps, et selon les besoins, que des espaces en continuité directe du tissu bâti principal du centre-bourg peuvent être ouverts à l'urbanisation.

Les enjeux de modération de la consommation de l'espace et de restructurations des communes autour de leur centre-bourg se trouvent donc au cœur des nouvelles politiques de développement territorial. C'est dans ce contexte que vos élus vont devoir faire des choix en matière de développement et de constructibilité. L'urbanisme ne se planifie plus pour les 20 à 30 prochaines années avec l'ouverture de secteur à l'urbanisation : aujourd'hui l'urbanisme se pense sur le court terme. Les espaces ouverts à l'urbanisation doivent répondre aux seuls besoins des 10 prochaines années et les choix en matière de développement urbain et de constructibilité doivent donc être réfléchis.

Il s'agit là d'une première étape, puisque le Gouvernement dans son Plan Biodiversité signé en 2018, s'est fixé pour objectif « zéro artificialisation des terres agricoles et naturelles » d'ici 2040, imposant à terme aux collectivités de se développer sur elle-même.

« L'objectif "zéro artificialisation des terres agricoles et naturelles" consiste à ne plus consommer d'espaces naturels et agricoles pour le développement urbain de demain. Autrement dit, d'ici 2040, les espaces agricoles et naturels seront "sacralisés". Dans le futur, et pour poursuivre leur développement, les communes devront favoriser le renouvellement urbain (par exemple la reconversion de friches industrielles) et la densification de l'habitat (construire plus sur de plus petits espaces). Il sera donc impossible d'ouvrir des secteurs à l'urbanisation en extension c'est à dire sur des terres agricoles et naturelles à moins de "rendre à la nature" l'équivalent des superficie consommées. On parle alors de mesures compensatoires.»

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

QU'EST CE QU'UN PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document stratégique et réglementaire qui détermine à l'échelle de la commune les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les douze prochaines années. Il permet de gérer et de réglementer le droit du sol et de la construction sur la commune.

DE QUOI LE PLU EST-IL COMPOSÉ ?

UN RAPPORT DE PRESENTATION

Ce document comprend le diagnostic de la commune. Il expose les contraintes, les atouts et les faiblesses du territoire. Il définit les enjeux. Il explique les choix retenus et leurs incidences sur l'environnement.

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

C'est le socle de référence du Plan Local d'Urbanisme. Il fixe les orientations générales en matière d'aménagement et d'évolution du territoire pour les douze prochaines années.

DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Elles définissent les conditions d'aménagement des secteurs d'aménagement futurs bien identifiés : accès, cheminements doux, formes urbaines, densité, intégration paysagère ...

UN RÈGLEMENT ÉCRIT ET GRAPHIQUE

Le plan de zonage divise le territoire communal en zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles) alors que le règlement écrit fixe les règles générales d'utilisation du sol qui sont opposables aux autorisations d'urbanisme.

DES ANNEXES

Elles rassemblent l'ensemble des informations utiles à prendre en compte sur le territoire : plan des servitudes d'utilité publique, le zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, le Plan de Prévention du Risque Naturel d'Inondation ...

QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES ?

JUN 2019

DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE

Réalisation du diagnostic territorial

SEPTEMBRE 2019

Écriture du Projet d'Aménagement
et de Développement Durables de la
commune

JANVIER 2020

Écriture des pièces réglementaires :
Orientations d'Aménagement
Règlement graphique
Règlement écrit

JUN 2020

Mise en forme du dossier

JUILLET 2020

ARRÊT DU PROJET DE PLU

Consultation des Personnes Publiques
Associées (État, chambres consulaires,
SCOT ...)

Enquête publique

JANVIER 2021

Mise en forme du dossier

FÉVRIER 2021

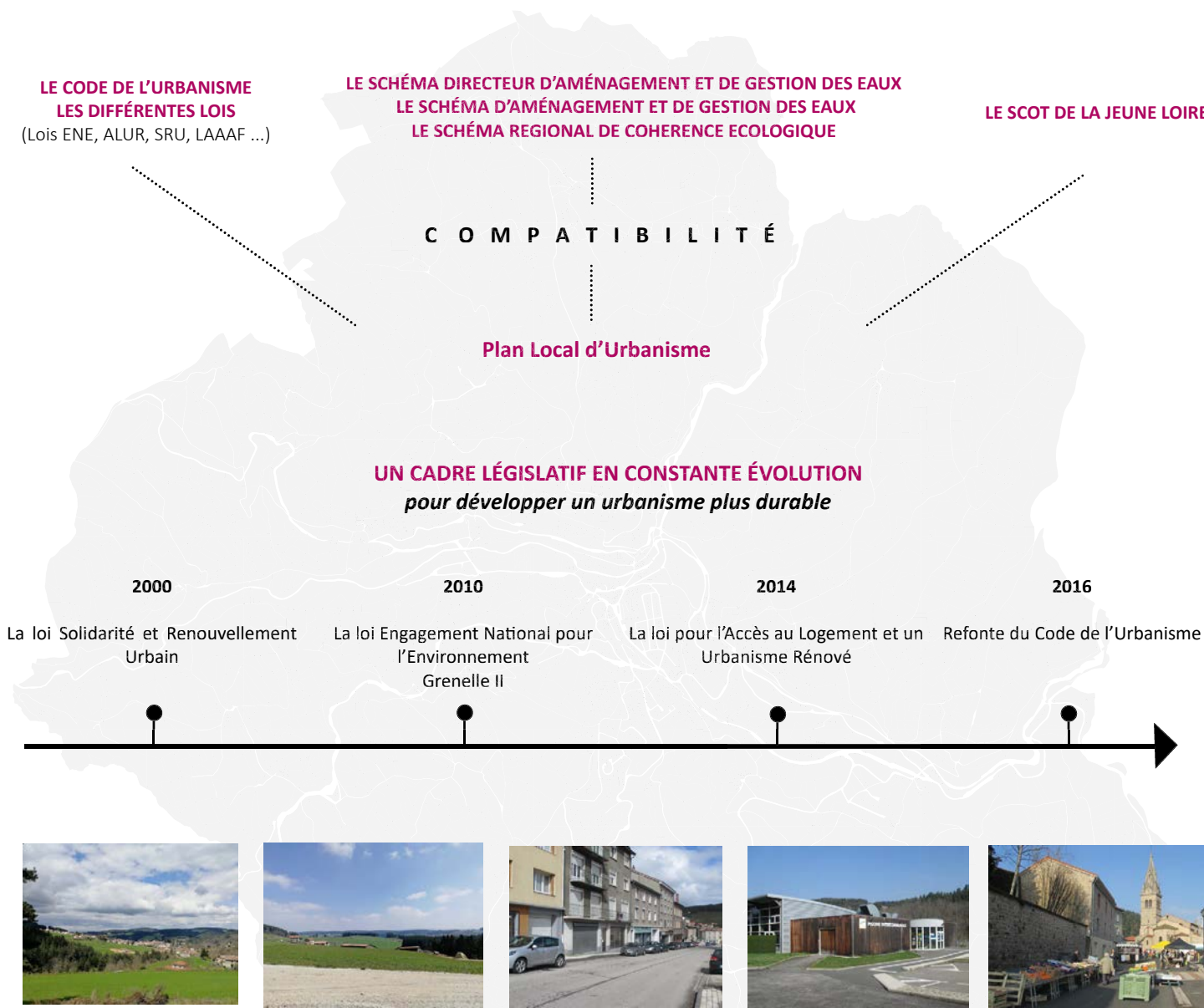
APPROBATION DU DOSSIER DE PLU

CE DOCUMENT : POURQUOI FAIRE ?

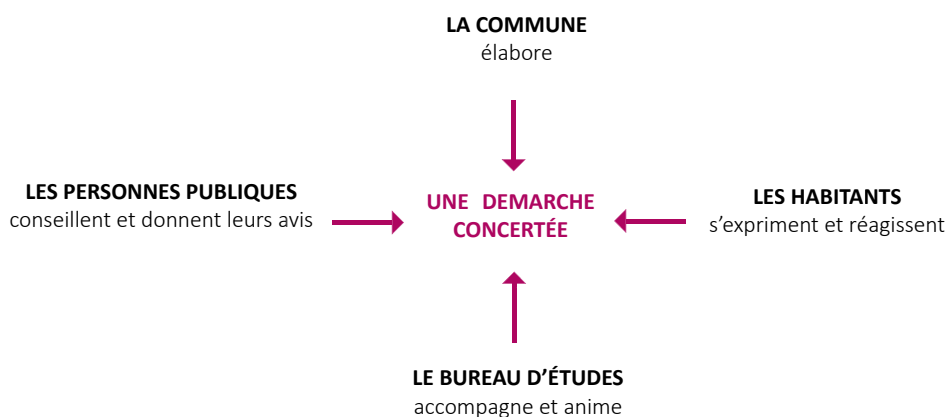
Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui s'impose à tous, particuliers et administrations. Il s'agit d'un document qui sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol : permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables. Vous avez un projet sur un terrain de la commune ? Le Plan Local d'Urbanisme vous donnera les clés pour mettre en oeuvre votre projet.

QUELS LIENS AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX ?

Le Plan Local d'Urbanisme constitue un document d'urbanisme réglementaire qui vient s'inscrire dans une hiérarchie établie des plans et schémas ayant une action sur l'aménagement du territoire.



COMMENT EST ÉLABORÉ CE DOCUMENT ?

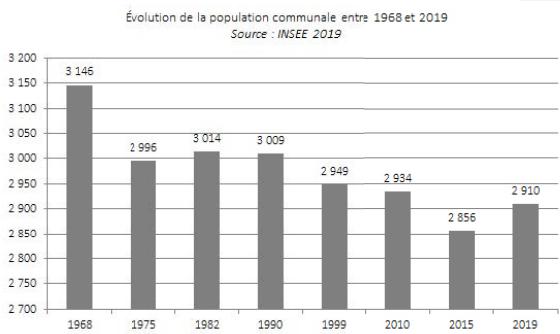


COMMENT PARTICIPER ?

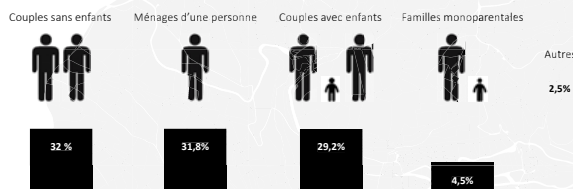
- VOUS INFORMER** via les publications dans le bulletin municipal, et les panneaux de concertation
- ÉCHANGER** avec vos élus lors des réunions publiques
- VOUS EXPRIMER** dans le registre de concertation

LE DIAGNOSTIC

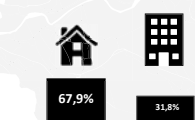
Évolution de la population communale entre 1968 et 2019
Source : INSEE 2019



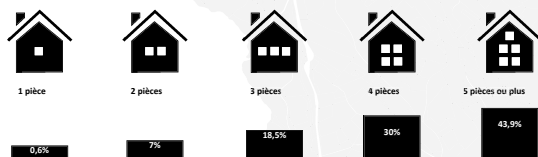
Composition des ménages en 2015 sur la commune de Dunières
Source : INSEE 2019



Répartition des types de logements en 2015 sur la commune de Dunières
Source : INSEE 2019



Résidences principales selon le nombre de pièces en 2015 sur la commune de Dunières
Source : INSEE 2019



LE PAYSAGE

Dunières est une commune de moyenne montagne appartenant à un relief de hauts plateaux boisés et entaillés par la vallée principale de la Dunière et de ses affluents. Le relief de la commune est alors contrasté avec des altitudes comprises entre 700 et 1000 mètres d'altitude. Ainsi, depuis la vallée de la Dunière qui traverse la commune d'Est en Ouest et qui représente le point le plus bas du territoire, le relief s'élève en direction du Nord et du Sud. Le point culminant de la commune est situé au Sud au Bois de Vialle à 1 034 mètres d'altitude alors que le plateau Nord-Ouest se développe de 900 à 1000 mètres d'altitude et culmine au Suc de Bercary et vers le hameau de Berc.

LA DÉMOGRAPHIE

Une population de 2 910 habitants au recensement de 2019.
Une croissance démographique irrégulière et un faible renouvellement des populations.
Une population vieillissante et une taille des ménages en baisse.

LE LOGEMENT

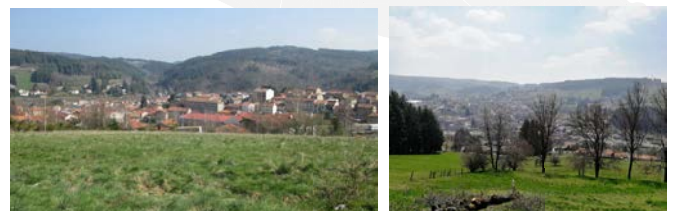
Un parc de logements dominé par la maison individuelle de grande taille.
Une proportion de logements collectifs qui reste relativement élevée pour un territoire rural.
Une part de logements vacants qui n'a cessé d'évoluer pour atteindre 11% du parc de logements.

L'ÉCONOMIE

Un territoire attractif qui propose 1 046 emplois pour 1 142 actifs ayant un emploi.
Une commune dominée par les emplois liés à l'industrie avec une forte représentation des ouvriers et des employés.
Des activités économiques tournées essentiellement vers le bois, le transport industriel et la logistique.
Un tissu entrepreneurial qui est dominé par de petites structures organisées sur le modèle de l'entreprise familiale.
Une dynamique de création d'entreprise à souligner mais des espaces d'accueil saturés.

LE FONCTIONNEMENT URBAIN

Un maillage routier local composé essentiellement de réseaux secondaires et tertiaires.
Une prédominance de la voiture individuelle dans les pratiques de mobilité.
Une commune particulièrement bien dotée en équipements et commerces.

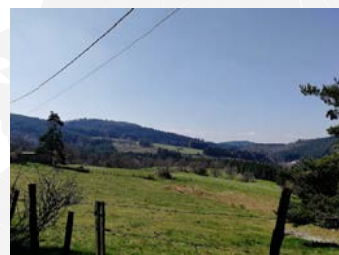


Vues sur le village depuis les plateaux Sud et Nord





Vues sur le plateau Nord



Vues sur le plateau Sud

Les plateaux dominants le bourg présentent un environnement naturel agricole et boisé ponctué d'un bâti largement diffus. On note cependant un fort contraste entre les flancs de la rive droite de la Dunière, abrupts, boisés mais bien exposés au Sud et ceux de la rive gauche, plus arrondis, plus faciles d'accès mais tournés vers le Nord.

Depuis les plateaux, les vues sur le grand paysage offrent de larges perspectives, ce qui n'est pas le cas au centre, dans la vallée de la Dunière. Cependant, les boisements de résineux qui se localisent généralement sur les parties hautes et les versants des vallées ont parfois tendance à fermer les perceptions paysagères.

Les perceptions lointaines depuis les versants permettent de découvrir le bourg de Dunières dans le fond de vallée, qui apparaît comme un gros bourg groupé et aggloméré. L'homogénéité du bâti tient à l'uniformité des couleurs de toiture, ainsi qu'au niveau des hauteurs du bâti.

Les possibilités d'extension sont limitées dans la vallée compte tenu de la densité urbaine et du secteur inondable. Ainsi, à partir du bourg, les premières extensions pavillonnaires se sont implantées sur les versants des plateaux Nord et Sud.

Traditionnel des paysages de la Haute-Loire, le paysage rural compte de nombreux hameaux dispersés offrant une silhouette plus ou moins groupée. Parmi les plus importants, citons les hameaux de Berc, de Maisonnettes, du Crouzet, La Vilette, Cublause-Fourneaux.

LE BOURG ANCIEN



LES EXTENSIONS PAVILLONNAIRES



LES HAMEAUX





MILIEUX AQUATIQUES : une nouvelle structure, l'EPAGE Loire-Lignon, et des actions à venir sur le bassin de la Dunière

Dans le cadre d'évolutions réglementaires relatives à la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), le SICALA de Haute Loire a été transformé en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). L'EPAGE mettra en œuvre, par délégation, la compétence GEMAPI sur le territoire du haut bassin de la Loire depuis la source en Ardèche jusqu'au barrage de Grangent, comprenant le bassin du Lignon.

La Dunière et son bassin versant (territoire sur lequel l'ensemble des eaux qui s'écoulent alimentent une même rivière) représente un tiers du bassin du Lignon.

Elle était déjà concernée par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Lignon du Velay, dont le projet a été soumis à enquête publique puis validé par la Commission Locale de l'Eau en 2018. Maintenant que l'EPAGE Loire-Lignon est en place, le SAGE pourra être approuvé par arrêté préfectoral et entrer en application courant 2020. Le SAGE est un outil de planification qui définit des objectifs et moyens à mettre en œuvre pour préserver durablement les ressources en eau et les milieux aquatiques et humides.

En cohérence avec le SAGE, la Dunière sera prochainement concernée par le Contrat Territorial Lignon du Velay. Il s'agit d'un outil financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui permet de financer un ensemble d'actions en faveur des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau, programmé sur 6 ans. Ce contrat est en cours de préparation et de validation, le programme de travaux sera conduit à partir de 2021.

Une des premières actions associée au contrat, engagée dès 2019, est l'inventaire des zones humides en milieux forestiers. Il complétera l'inventaire des zones humides déjà conduit en 2005 sur le territoire, par le département de la Haute-Loire, mais plutôt ciblé sur les milieux ouverts.

Les zones humides sont des milieux remarquables et jouent de nombreux rôles particulièrement importants pour la qualité des ruisseaux, le soutien des débits en période sèche, la faune et la flore, le paysage...Ainsi, la préservation des zones humides constitue un volet prioritaire du SAGE notamment dans les secteurs situés en têtes de bassin.

Cet inventaire sera un outil de connaissances du territoire comprenant une localisation et une caractérisation des zones humides. Il permettra de planifier des actions sur ces milieux (préservation, gestion ou restauration), qui seront menées notamment dans le cadre du Contrat Territorial.

L'inventaire s'appuiera sur une démarche participative. **Tous les propriétaires, gestionnaires, utilisateurs de milieux forestiers...sont invités à participer à des ateliers de partage de connaissances. Le premier, concernant le bassin de la Dunière, se tiendra le 7 février à 14h30 au siège de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon.** A la suite, le Bureau d'études CESAME réalisera des prospections sur le terrain au printemps.

Pour plus de renseignements, contacter Emilie DARNE, emilie.darne@sicalahauteloire.org



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON Compétence jeunesse

Après plusieurs mois d'études réalisées par le cabinet CONSORTIUM CONSULTANTS dans le cadre des activités « jeunesse » se déroulant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, et de nombreuses réunions de concertation auxquelles la population a été associée, lors de l'organisation de deux séminaires, le Conseil Communautaire réuni le 2 décembre dernier, a décidé, à l'unanimité, de prendre en lieu et place des Communes de Dunières et Montfaucon et des AFR de Riotord et Saint-Romain-Lachalm, la gestion des centres de loisirs et du périscolaire et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le but de cette prise de compétence étant d'harmoniser et d'organiser le fonctionnement de ces services sur l'ensemble du territoire communautaire. Le dispositif s'appuiera

bien évidemment sur le service actuel qui sera conservé dans les quatre Communes concernées. Des améliorations qualitatives, notamment sur l'accueil des pré-ados et ados, seront mises en œuvre progressivement. La Communauté de Communes procédera au recrutement d'un coordinateur qui aura pour mission principale de fédérer toute la thématique de l'enfance-jeunesse qui représente l'avenir du territoire.

Le Vice-Président
Jean-Michel POINAS



L'ASSOCIATION « AQUALOISIRS » MENACÉE DE DISPARITION

L'assemblée générale du 6 décembre l'a montré : deux des membres du bureau, actuellement réduit à trois bénévoles, vont quitter leur poste en juin 2020. Cette association compte plus de 550 adhérents et quatre moniteurs. Si personne ne vient remplacer les partantes et même renforcer le bureau, Aqualoisirs fermera.

Les volontaires pour tenir les postes de président et de trésorier peuvent s'adresser à la présidente actuelle :

Fabienne Charras : tél. 06 62 26 36 41,
fabienne.charras@gmail.com

ou à la **piscine de Dunières : tél. 04 71 61 97 16.**





ECOLE SAINT JOSEPH

L'école Saint Joseph, au même titre que les établissements recevant du public (ERP), est soumise aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), mises en place en 2014.

Depuis cette période, l'OGEC(*) s'est penché sur la question des aménagements nécessaires par rapport à cette loi.

Le coût important de ces aménagements obligatoires, la prise en compte de la vétusté des locaux mal isolés, ont conduit finalement l'OGEC à envisager une rénovation complète, permettant ainsi de résoudre le problème d'accessibilité tout en proposant une organisation des salles fonctionnelle.

Un premier projet avait été proposé, puis finalement abandonné face au coût trop important par rapport aux possibilités financières de l'OGEC.

Une deuxième réflexion avait été menée, conduisant alors vers un regroupement avec le Collège du Sacré-Cœur, moyennant une extension sur deux niveaux (environ 250 m²/niveau) sur la façade côté rue de Bellevue, avec une possibilité d'envisager un troisième niveau à l'avenir, en cas de nécessité.

Trois raisons essentielles ont motivé ce choix

- En se limitant aux seuls aménagements d'accessibilité PMR obligatoires, le problème de vétusté n'était pas résolu.
- Une isolation thermique quasi inexistante, entraînant des frais de chauffage considérables.
- De nombreuses salles vides qu'il faut pourtant entretenir.

Cette décision de regroupement représente un investissement qui, à terme, permettra de réaliser des économies en matière de fonctionnement (1 seul bâtiment à entretenir) et de personnel.

La vue 3D montre l'aspect de la future extension sur la cour haute. Les accès à l'école et au collège seront distinctes :

- l'entrée des écoliers se fera par la rue de Bellevue en créant une ouverture dans le mur en pierres existant,
- l'entrée des collégiens se fera comme avant par la rue du 11 novembre.

Où en est le projet aujourd'hui ?

Le permis de construire est en cours d'instruction, il a été déposé le 4 octobre dernier en mairie. Après acceptation par les différents services administratifs (ce qui ne devrait pas poser de problème), les travaux pourront débuter dans l'année 2020, au plus tard aux vacances d'été. La fin est prévue pour la rentrée scolaire 2021.

En choisissant cette solution de regroupement, qui paraît être un bon compromis entre les moyens financiers de l'OGEC et un aménagement correct et fonctionnel des locaux, l'OGEC souhaite offrir aux enfants et à toute l'équipe éducative qui les entoure, les meilleures conditions de travail possible.

Appel aux dons

En parallèle du dossier, une souscription a été lancée, avec une possibilité de défiscalisation de 66%. Nous précisons qu'elle est toujours d'actualité et tenons à remercier les donateurs qui se sont manifestés jusqu'à présent, pour apporter leur aide. Pour cela, il suffit de s'adresser au secrétariat de l'école ou du collège.

École : 04 71 61 97 87 - Collège : 04 71 61 70 80



(*) OGEC : *Organisme de Gestion des Etablissements Privés*

MÉDIATHÈQUE DE DUNIÈRES SOIRÉE IRLANDAISE POUR LES DIX ANS DE LA MÉDIATHÈQUE

Samedi 16 novembre, la médiathèque de Dunières, a fêté ses 10 ans. A cette occasion, le groupe Trotwood, chants et musique irlandais, a donné un concert à l'auditorium de l'espace culturel.

Ces artistes musiciens, qui regroupent 3 générations d'une même famille, ont assuré une ambiance festive qui a enthousiasmé l'assistance.

Le public était venu nombreux, toujours aussi chaleureux et participatif. Un buffet, aux couleurs de l'Irlande, était offert à l'issue, par les bénévoles de l'association "Enlivrez vous", ce qui a permis de prolonger l'échange avec les musiciens.

L'équipe de bénévoles qui a participé à chaque étape de cette belle soirée, de même que pour chaque animation proposée régulièrement, a récolté là le fruit du travail fourni tout au long de ces 10 années.

Rappel des heures d'ouverture :

Lundi : de 16h30 à 18h30

Mardi : réservé aux scolaires

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 11h

Samedi : de 14 h à 17h

Inscription :

Individuel : 5€/an

Famille : 10 €/an

L'équipe de la médiathèque.

Prochaines animations :

Samedi 18 janvier à partir de 20h

Nuit de la lecture: "Demandez nos exquis mots"

Entrée libre et gratuite

Vendredi 21 février 18h30

Vernissage de l'exposition "Mes créatures imaginaires"

Dessins et textes d'Abdel Mammed, un artiste en devenir

Entrée libre et gratuite

Samedi 7 mars Ciné concert

Un partenariat, médiathèque, cinéma le Maubourg et école de musique

2 séances : 17h et 20h30 pour le film "Les virtuoses" de Mark Herman

La bande son du film sera interprétée en direct par le Brass Band Loire Forez, 22 musiciens sur scène

Un événement exceptionnel

Vendredi 10 avril 18h30

La compagnie "Les souffleurs de lune"

Animation interactive et musicale accordéon - chansons

Paroles mises à disposition du public

Entrée libre et gratuite



Les « Matchicoulis » recrutent

Ce groupe folklorique auvergnat, créé en 1983 à Dunières, se compose d'une douzaine de membres. L'activité de l'association est tournée exclusivement vers la danse et la musique traditionnelles auvergnates en costume, comme dans les campagnes d'autrefois. Six fois par an ces bénévoles se produisent pour différents publics qui apprécient toujours leur savoir-faire transmis par les Ancien(ne)s. Les habitants du canton et des alentours sont invités à les rejoindre chaque vendredi de 20h à 22h au centre culturel de Dunières, lors de leurs répétitions dans une atmosphère familiale et conviviale, au son des vielles et accordéons.

Contacts :

Eric Grand (Dunières) président :
grand-maconnerie@orange.fr et 04 71 61 99 82.

Josiane André (Saint-Romain-Lachalm) :
jcjandre@gmail.com et 04 71 61 05 31.



*Une fête animée par les Matchicoulis (septembre 2019)
Photographie : Studio Sourisdom / Fabrice Beauvois*



Le 21 décembre 2019, « Nos Artisans et Commerçants Duniérois » ont organisé, pour la troisième fois, une fête de Noël placée sous le signe de la convivialité, du partage et de la bonne humeur ! Au programme, il y avait bien sûr le Père Noël qui est arrivé pour la séance photo sur son traîneau tiré par une troupe de chiens samoyèdes, véritables peluches qui ont attendri petits et grands. Parallèlement, les marabouts étaient dressés Place Saint-Martin pour accueillir le reste des animations avec la calèche et son fidèle cheval toujours au rendez-vous, Florika la façonneuse de ballons aux multiples talents et nouveautés de cette édition, un DJ animateur venu sonoriser la place et un magicien qui a ravi les enfants comme les adultes. En fin de soirée, le public a aussi pu profiter et apprécier les représentations spéciales Noël de la chorale Méli-Mélodie et de la fanfare Velay Synergie.

Pour cette année encore, les duniérois et bien d'autres, avaient répondu présents. Ils étaient nombreux à avoir bravé la météo capricieuse pour partager ce beau moment organisé par les lutins du jour, en costumes évidemment, heureux de voir les sourires sur les visages de chacune et de chacun !

ACD

Quezako ???

L'association « Nos Artisans et Commerçants Duniérois », ACD pour faire plus court, a été relancée en 2016. Elle compte cette année une trentaine de membres dans des secteurs d'activités très variés. Ses membres se sont naturellement retrouvés autour de valeurs communes, de travail et de partage et d'une envie de porter haut les couleurs de l'artisanat et du commerce de proximité qui sont essentiels dans nos communes. A travers les diverses animations organisées, les jeux dans les vitrines et les campagnes d'affichage toujours plus décalées, l'ACD aspire, avec humour, à mettre en lumière ses membres et à consolider les liens qui se créent, chaque jour, avec les personnes et les clients qui font vivre leurs entreprises.

Coordonnées du bureau

Co-présidence

Fabrice Beauvois
photographe Studio Sourisdom
13, rue du 8 mai
04 71 65 68 04
fabrice.beauvois@sourisdom.fr

Rémi Debard
opticien Just' un regard
16, rue du 11 novembre
04 71 66 87 38
remi271289@hotmail.fr

Trésorière

Mylène Grousson
la Petite Halle
Place Saint-Martin
04 71 61 92 15
grousson.mylene@orange.fr

Secrétaire

Lucille Bret
bijouterie Aux Bijoux de Lucille
18 rue du 11 novembre
04 71 56 15 82



Photographies : ©2019 Fabrice Beauvois - Studio Sourisdom

Nos Artisans et Commerçants Duniérois



Suivez l'actualité de Dunières en temps réel avec l'application illiwap

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

1

Téléchargez l'application illiwap



Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

2

Recherchez votre commune

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré

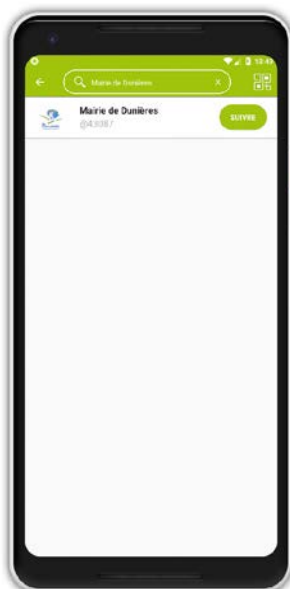
3

Suivez votre commune
Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune



Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours



illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier **GRATUITE**

Téléchargement gratuit et sans engagement

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 MARS (1^{er} tour) ET 22 MARS 2020 (second tour s'il a lieu)

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales de la Commune de DUNIERES. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du 7 février 2020. Il est désormais possible de vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste électorale sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788> et de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur le site du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>
ou en venant vous renseigner à l'accueil de la mairie.

Les 23 conseillers municipaux duniérois sont élus pour six ans et sont renouvelés intégralement (art. L. 227). Ils sont élus au scrutin proportionnel, de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation (liste entière). Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes (parité), avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Election des conseillers communautaires

Les 9 conseillers communautaires duniérois sont également élus pour six ans, par fléchage, selon le même mode de scrutin et par le même vote que les conseillers municipaux (art. L. 273-6).

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

EXEMPLES

La répartition des sièges de conseillers municipaux et des conseillers communautaires s'effectue en 3 étapes

1^{re} étape

A l'issue de l'élection, il est attribué à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur.

2^e étape

Les sièges restants à répartir, le sont en fonction du quotient électoral (nombre de suffrages exprimés dans la commune/nombre de sièges à pourvoir, le tout arrondi à l'entier supérieur). Le nombre de sièges d'une liste est égal au nombre de suffrages qu'elle a obtenus, divisé par le quotient électoral, le tout arrondi à l'entier inférieur.

3^e étape

Si tous les sièges n'ont pas été attribués après la deuxième étape, les sièges restant à pourvoir sont attribués selon la méthode de la plus forte moyenne. La moyenne de chaque liste correspond au rapport entre les suffrages qu'elle a obtenus d'une part, et le nombre de sièges qu'elle détient déjà (sans prendre en compte les sièges attribués au titre de la première étape) plus un, d'autre part.

La liste disposant de la plus forte moyenne se voit attribuer un siège supplémentaire.

Si plusieurs sièges restent à attribuer, il est nécessaire d'appliquer à nouveau la méthode de la plus forte moyenne pour chaque attribution de siège.

Si plusieurs listes obtiennent la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus

Pour prouver votre identité au moment de voter dans les communes de plus de 1 000 habitants, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) ;
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans) ;
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie ;
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Permis de conduire (en cours de validité) ;
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Règles de validité des suffrages

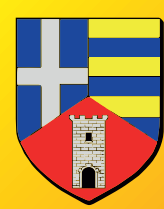
Les règles de validité des bulletins de vote résultent des articles L. 66, L.O. 247-1, L. 268, L. 269, R. 66-2 et R. 117-4. Sont ainsi nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

1. Les bulletins qui ne comportent pas le titre de la liste tel qu'il a été enregistré ;
2. Les bulletins qui comportent une modification dans l'ordre de présentation des candidats, une adjonction de noms ou une suppression de noms par rapport à la déclaration de candidature ;
3. Les bulletins imprimés ne comportant pas, en regard du nom d'un candidat ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, l'indication de sa nationalité ;
4. Les bulletins établis au nom d'une liste qui n'a pas été régulièrement enregistrée ;
5. Les bulletins comportant un ou plusieurs noms de personne autres que ceux des candidats ;
6. Les bulletins imprimés d'un modèle différent de ceux qui ont été produits par les candidats, les bulletins manuscrits ou qui comportent une mention manuscrite ;
7. Les circulaires utilisées comme bulletin ;
8. Les bulletins blancs ;
9. Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ;
10. Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante ;

11. Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
12. Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires ;
13. Les bulletins écrits sur papier de couleur ;
14. Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes ;
15. Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions ;
16. Les bulletins établis au nom de listes différentes lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe ;
17. Les enveloppes ne contenant aucun bulletin ;
18. Les bulletins ne faisant pas figurer de manière distincte la liste des candidats au conseil municipal et la liste des candidats au conseil communautaire (art. R.117-4) ;
19. Les bulletins qui ne respectent pas la réglementation en matière de taille, de grammage ou de présentation.

Entrent dans cette dernière catégorie les bulletins de vote qui ne sont pas en format paysage ou ceux qui ne respectent les règles de présentation entre la liste municipale et la liste communautaire.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant la même liste, ces bulletins ne comptent que pour un seul (art. L. 65).



2020

Calendrier des évènements DUNIÈRES

Quand ?

Quoi ?

Où ?

Qui ?

Quand ?	Quoi ?	Où ?	Qui ?	
JANVIER	4	Concours 16 quadrettes système Aurard	Boulodrome à 13h50	Union Bouliste Duniéroise
	17	Vœux du maire - invitation ouverte aux duniérois	Salle des mariages à 19h30	Mairie
	18	Nuit de la lecture « Demander nos exquis mots »	Médiathèque à partir de 20h	Enlivrez-vous
	23	Goûter convivial	Salle des Loisirs de 14h à 18h	Secours Catholique
FÉVRIER	2	Bourse aux vêtements, jouets, vide grenier	Toute la journée au boulodrome	EMMA, Ensemble Marchons pour un Meilleur Avenir
	7	Assemblée Générale des donateurs de sang	Salles annexes de la mairie de 14h à 23h	Association pour le Don de Sang Bénévole de Dunières
	8	KID ATHLE	Toute la journée au gymnase	ATHLE43
	8	Soirée familiale	Salle de la mutualité à 19h	Football Club Dunières
	14	Assemblée générale du Village de l'Entraide	Salles annexes de la mairie à 20h	Village de l'Entraide
	15	Critérium UBY	Boulodrome à 13h50	Union Bouliste Duniéroise
	16	Concours de coinche	Salle de la mutualité à 14h	Village de l'Entraide
	21	Vernissage exposition dessins « Mes créatures imaginaires »	Médiathèque à 18h30	Enlivrez-vous
	23	Fédéral Double Mixte	Toute la journée au boulodrome (8h)	Union Bouliste Duniéroise
	27	Goûter convivial	Salle des Loisirs de 14h à 18h	Secours Catholique
29	1/2 finales et finales des AS UBY	Toute la journée au boulodrome	Union Bouliste Duniéroise	
MARS	6	Réunion des classes en 0	Salles Annexes de la mairie à 20h	Comité d'Animation
	7	Ciné concert Les Virtuoses avec Le Brass Band Loire Forez	Cinéma Le Maubourg à 17h et 20h30	Cinéma + Médiathèque + École de musique
	8	Concours de coinche	Salle de la Mutualité à 14h	FJEP école Jacques Prévert
	14	Soirée lasagnes	Salle de la Mutualité à 20h	Comité des fêtes Course de Côte
	14	Critérium UBY	Boulodrome à 13h50	Union Bouliste Duniéroise
	19	Commémoration du 19 mars 1962 + remise de médailles	Départ du défilé de la mairie à 18h15	AFN Dunières
	26	Goûter convivial	Salle des Loisirs de 14h à 18h	Secours Catholique
29	Secteur simple M3 et M4	Toute la journée au stabilisé (accueil et repas au boulodrome)	Union Bouliste Duniéroise	
AVRIL	8	16 quadrettes vétérans (+55 ans)	Toute la journée au boulodrome	Union Bouliste Duniéroise
	10	Cabaret et chansons - Compagnie « Les souffleurs de lune »	Auditorium à 18h30	Enlivrez-vous
	21 et 22	Structures gonflables	Toute la journée au gymnase	FJEP école Jacques Prévert
	23	Goûter convivial	Salle des Loisirs de 14h à 18h	Secours Catholique
	29	Collecte de sang	Collège Saint Joseph de 16h à 19h	Association pour le Don de Sang Bénévole de Dunières
	DNF*	Animations de Pâques	Dans les magasins duniérois	Nos Artisans et Commerçants Duniérois
MAI	8	Commémoration du 8 mai 1945	Départ du défilé de la mairie à 11h15	AFN Dunières
	15	Repas de printemps	Salle de la Mutualité à 12h	Dunières Joyeuse (3ème âge)
	17	Tournoi de Dunières de judo	Toute la journée au gymnase	Judo Club Dunières
	28	Goûter convivial	Salle des Loisirs de 14h à 18h	Secours Catholique
JUIN	5	Concours de pétanque du vendredi	Aux terrains de pétanque à 20h	Pétanque Duniéroise
	12	Concert commenté « Watson bridge » - folk nord américain	Auditorium à 18h30	Enlivrez-vous
	12	Concours de pétanque du vendredi	Aux terrains de pétanque à 20h	Pétanque Duniéroise
	13	Tournoi de Handball ouvert à tous	Toute la journée au gymnase	HBC La Tour
	14	Expo voitures anciennes et vide grenier	Toute la journée sur le parking au gymnase	Comité d'Animation
	19	Concours de pétanque du vendredi	Aux terrains de pétanque à 20h	Pétanque Duniéroise
	19 et 20	Gala de danse	Cinéma « Le Maubourg » à 20h	Dunières Danse
	25	Goûter convivial	Salle des Loisirs de 14h à 18h	Secours Catholique
26	Concours de pétanque du vendredi	Aux terrains de pétanque à 20h	Pétanque Duniéroise	
JUILLET	13	Défilé des classes	Dans les rues de Dunières	Mairie
	13	Feu d'artifice	Le long du stade à partir de 22h30	Mairie
	14	Grand concours de pétanque	Sur le stabilisé du stade à 14h	Pétanque Duniéroise
	17 - 18 - 19	Course de Côte	Route de Rochefoy, toute la journée	Comité des Fêtes Course de Côte
	24	Fête du Centre de loisirs	Salle de la Mutualité vers 18h30	Vacances et Détente

Un peu de recherche

Les reconnaissez-vous ?



Réponse du jeu précédent Bulletin N°60



1. QUIBLIER Robert
2. SABY Pierre
3. BONNET Fernand
4. DUCLOS
5. QUIOC Jacquy
6. PAUZE Maurice
7. RIOCREUX Jean Paul
8. CHAUDIER Gustave
9. CHARRIER René
10. DESORME Félix
11. LOMBARD Jean
12. BRUN Marcel
13. POLLET Joseph
14. PAULET Maurice
15. RIOU

Sudoku

Facile

			1					
	3	1	9	5	7		4	
7	2	6		4			5	9
					8	5	3	
			2	3	4			
	8	4	5					
6	4			9		8	1	2
	1		3	6	2	4	7	
					1			

Moyen

2	5				1		3	
1	6					2	8	
					9	5	4	
	7	6				9	1	
				2				
	1	2				4	5	
	3	5	8					
	9	1					2	8
	2		6				7	5

Difficile

	6			8	2	4		
4		7	3	5				2
5		9		6				
					6	7		1
6		3	1					
				1		8		3
7				2	9	1		4
		2	4	3				9

Charades

A/

Mon premier ouvre les portes
 Mon deuxième se boit
 Mon troisième garde les moutons
 Jules César aime bien le tout

B/

Mon premier est un oiseau bavard
 Mon deuxième est une note de musique
 Mon troisième se trouve au milieu du visage
 Mon tout est un massif montagneux

C/

Mon premier se boit à cinq heures
 Mon deuxième peut se mettre dans mon panier
 Mon troisième est le contraire de vrai
 Mon quatrième est une partie d'une négation
 Mon tout est un moyen de communication

N°61 - Janvier 2020

Responsable publication :
 Marianne BOUIN - Monique GOUY

Réalisation :

 **SUD OFFSET**
 imprimerie

Tél. : 04 77 80 03 76 - www.sudoffset.fr

